



GESTION DES UNIFORMES ET ÉQUIPEMENTS

UNIFORMES

Catégories U4 À U8 : Chandail, short et bas

Les uniformes remis en début de saison sont inclus dans le frais de l'inscription.

Catégorie U9 À U12 EDS 1 : Chandail, short et bas

Les uniformes remis en début de saison sont inclus dans le frais de l'inscription.

Catégorie U9 À U12 EDS 2+

Le maillot d'entraînement, le short et la paire de bas est inclus dans le frais de l'inscription.
Le maillot d'entraînement est en location pour la saison en cours.

Catégories U13 + ligue locale : Chandail, short et bas

Les uniformes remis en début de saison sont inclus dans le frais de l'inscription.

Catégories U13+ ligue compétitive : 2 chandails, short et bas

Les uniformes remis en début de saison sont facturés séparément dans le frais de l'inscription.

COULEURS OFFICIELLES

- Les couleurs officielles du CSVR sont le NOIR et le ROUGE.
NOIR est la couleur chandail de match. En cas d'un deuxième chandail de match, la couleur doit être ROUGE.

FOURNISSEUR OFFICIEL DU CSVR

- Le CSVR a une entente contractuelle avec Logica Sport (Eletto) pour les uniformes et vêtements de ses athlètes.
- L'entente en vigueur est d'une durée de trois ans, pour les années 2022 à 2024.

NOM DU JOUEUR SUR UNIFORMES ET ÉQUIPEMENTS

- Il est strictement interdit d'inscrire le nom et/ou prénom de l'athlète sur tous les uniformes, les vêtements ainsi que sur les pièces d'équipement.



CLUB DE SOCCER VALLÉE-DU-RICHELIEU

ÉQUIPEMENTS

L'équipement fourni aux équipes est de la responsabilité de l'entraîneur. Les équipements prêtés sont inscrits sur le **formulaire de prêt d'équipement** complété au début de chaque saison.

L'équipement doit être remis à la fin de la saison tel que spécifiée à l'entraîneur. L'équipement endommagé ou manquant est à la charge de l'entraîneur.

L'équipement habituellement prêté comprend des dossards, des cônes et une trousse de premier soin pour la saison d'été. Le même équipement est prêté l'hiver et les entraîneurs ont accès à l'ensemble de l'équipement. L'entraîneur peut emprunter de l'équipement particulier pour une courte période si celui-ci est disponible. Le DG doit autoriser les demandes de ce type.

Saison hivernale : L'équipement est disponible en tout temps dans un local identifié par le directeur général.

Saison estivale : L'équipement nécessaire pour les entraînements est remis en début de saison.

Trousse de premiers soins : Le Club, en collaboration avec son partenaire, permet à chaque équipe d'obtenir une trousse de premier soin gratuitement.

Disposition de l'équipement désuet

Le Club identifie des organismes venant en aide aux plus démunis pour leur donner l'équipement désuet.

INVENTAIRE DE L'ÉQUIPEMENT

L'inventaire est effectué 2 fois par année, 1 mois avant la fin de chaque saison afin de déterminer les besoins pour la saison suivante.

POLITIQUE DE FONCTIONNEMENT – VENTE DE VÊTEMENTS AUX COULEURS DU CLUB

Le Club met à la disposition des membres un catalogue sur le site web du Club pour la vente de vêtements aux couleurs du Club tout en respectant les ententes avec notre fournisseur officiel. Les commandes sont effectuées directement chez le fournisseur.

Pour l'utilisation, la reproduction, l'impression du logo, une autorisation du Directeur général est nécessaire.